ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

obésité

Question au Gouvernement n° 2094

Texte de la question

LUTTE CONTRE L'OBESITE

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour le groupe UMP.

M. Jacques Kossowski. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, en quelques années, le phénomène de l'obésité est devenu un enjeu majeur en matière de santé publique. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler que ce fléau est, pour la première fois, à l'origine de la baisse de l'espérance de vie aux États-Unis. Plus grave encore, l'Organisation mondiale de la santé n'hésite pas à parler d'épidémie planétaire tant elle touche un nombre croissant de pays.

La France n'est malheureusement pas épargnée. Ainsi, d'après la dernière étude ObEpi réalisée conjointement par l'INSERM et la SOFRES, 30,3 % de nos compatriotes âgés de plus de quinze ans étaient en surpoids en 2003 et 11,3 % présentaient des signes caractérisés d'obésité.

Nous savons que de nombreuses pathologies graves liées à l'excès de poids se développent et risquent de continuer à se développer : diabète, hypertension, problèmes cardio-vasculaires, douleurs articulaires.

Conscients de l'ampleur grandissante de ce problème sanitaire, les pouvoirs publics français et européens ont décidé de réagir en menant notamment des actions de prévention et d'information. Je tiens ici à saluer l'initiative prise en la matière par Mme Nelly Olin, ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion, qui a présenté il y a quelques semaines un plan " Alimentation insertion ", qui crée des partenariats public-privé. Il convient aussi de se féliciter de la mise en place du programme national " Nutrition santé ", piloté par votre ministère.

En ce qui concerne les industriels, ils se sont engagés à rendre plus compréhensible l'étiquetage nutritionnel des produits alimentaires.

Cependant, dans un souci de meilleure efficacité, il reste à organiser une synergie de toutes ces excellentes initiatives par le biais d'une structure unique. Que pensez-vous, monsieur le ministre, de l'idée de créer une fondation d'utilité publique consacrée spécifiquement à l'éducation nutritionnelle et à la prévention de l'obésité ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des solidarités, de la santé et de la famille*. Vous avez raison, monsieur le député, le problème de la surcharge pondérale est un sujet de santé publique. Les dernières études ont montré qu'à l'école primaire, 16 % d'enfants étaient touchés par la surcharge pondérale. Les raisons de ce phénomène sont d'une part, une ingestion trop fréquente à la fois de sucres rapides et ajoutés et de graisses, d'autre part, une diminution de l'exercice physique. Or la surcharge pondérale est un facteur de risque pour l'hypertension artérielle, pour le diabète et donc pour les maladies cardio-vasculaires.

La loi de santé publique, qui a été promulguée le 9 août 2004, est la première à prendre en compte ce sujet. D'abord, en supprimant tous les distributeurs dans l'école primaire, les collèges et les lycées. Ensuite, en obligeant les industriels à mettre en place un étiquetage qui donne exactement la composition nutritionnelle des aliments. Enfin, et surtout, en donnant à l'INPES, l'Institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé, les moyens de faire de la publicité, y compris pour lutter contre ces mauvaises habitudes alimentaires.

Une dernière remarque. Si le travail est fait avec les nutritionnistes, en prenant en compte le monde

agroalimentaire, c'est l'État et uniquement lui qui doit prendre ses responsabilités sur ce type d'éducation et d'information. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : M. Jacques Kossowski
Circonscription : Hauts-de-Seine (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2094
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : solidarités, santé et famille
Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 mai 2005
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2005